DÉCISION DU CONSEIL

du 16 juillet 1979

portant nomination d'un membre titulaire du comité consultatif pour la sécurité, l'hygiène et la protection de la santé sur le lieu de travail

(79/643/CEE)

LE CONSEIL DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES,

vu le traité instituant la Communauté économique européenne,

vu la décision du Conseil, du 27 juin 1974, relative à la création d'un comité consultatif pour la sécurité, l'hygiène et la protection de la santé sur le lieu de travail (1), et notamment son article 4,

vu la décision du Conseil, du 23 novembre 1978, portant nomination, pour la période se terminant le 22 novembre 1981, des membres titulaires et suppléants du comité consultatif pour la sécurité, l'hygiène et la protection de la santé sur le lieu de travail,

considérant qu'un siège de membre titulaire du comité précité dans la catégorie des représentants des gouvernements est devenu vacant à la suite de la démission de Mr. Tinga, portée à la connaissance du Conseil le 21 juin 1979,

vu la candidature présentée le 21 juin 1979,

DÉCIDE :

Article unique

Ir. A.J. de Roos est nommé membre titulaire du comité consultatif pour la sécurité, l'hygiène et la protection de la santé sur le lieu de travail en remplacement de Mr. Tinga pour la durée restant à courir du mandat de celui-ci, soit jusqu'au 22 novembre 1981.

Fait à Bruxelles, le 16 juillet 1979.

Par le Conseil

Le président

G. COLLEY

(1) JO n° L 185 du 9. 7. 1974, p. 15.